

ANNEXE 2

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE DLS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MDS BENELUX (DLS)

MDS Benelux est liée par des accords de Distribution avec les Editeurs/Diffuseurs et à ce titre applique les conditions commerciales (prix de vente, barèmes de remises, etc.) définies par eux. Celles-ci complètent les présentes conditions générales de vente.

1 – OUVERTURE DE COMPTE

De convention expresse et sous réserve de références favorables dans le cadre d'un encours fixé et révisable à tout moment en fonction des garanties présentées, MDS Benelux peut ouvrir un compte dans ses livres. Toute demande d'ouverture de compte implique l'acceptation de nos conditions générales de vente. Elle doit être obligatoirement accompagnée des références bancaires, du numéro de T.V.A. ainsi que d'une commande d'un montant minimum de 250 € hors T.V.A. Le maintien du compte dans nos livres est subordonné à la réalisation d'un chiffre d'affaires net annuel, hors T.V.A., supérieur à 500 €.

2 – PRIX

Tous nos produits sont facturés suivant le dernier tarif en vigueur au jour de la facturation. Nos prix s'entendent toujours départ de nos magasins et les frais d'acheminement correspondants sont débités sur nos factures.

Tout envoi inférieur à 125 € hors T.V.A. sera automatiquement assorti d'une participation aux frais de port de 8 € qui sera ajouté au montant de la facture.

Toute envoi inférieur à 60 € hors T.V.A., en plus de frais de port repris ci-dessus, sera majoré d'une participation aux frais d'administration fixée à 7 €, repris sur la facture.

3 – LIVRAISON

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui se charge du recours contre le transporteur en cas de litige.

Toute réclamation concernant la qualité des produits livrés, les erreurs de titres ou de quantités, doit être introduite par écrit en recommandé auprès de l'expéditeur dans les huit (8) jours de la livraison. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

4 – RÈGLEMENT

Pour les clients en compte, nos factures sont payables au comptant ou à 30 jours fin de mois, net et sans escompte, à l'adresse indiquée au recto de la facture. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

- la suspension de plein droit des fournitures et le blocage du compte, pouvant entraîner sa fermeture,
- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement, le montant échu non réglé étant majoré d'un intérêt de retard de 1,25 % par mois, non fractionnable,
- l'intervention contentieuse de nos services,
- l'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues avec un minimum de 40 €, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

Paiement par effet : l'émission éventuelle de traite ou effet de commerce n'entraîne pas novation.

5 – RETOURS

Nos ventes sont faites à compte ferme, sans possibilité de retour sauf erreur nous incombant, à l'exception des produits fournis en service nouveautés qui pourront nous être retournés jusqu'à la fin du sixième mois suivant la date de mise en vente. Ces retours doivent nous être adressés, exclusivement en port payé, à MDS Benelux – Zoning de Martinrou, rue du Progrès, B-6220 Fleurus. Tout retour adressé à un autre endroit ou en port dû sera refusé.

Les ouvrages retournés doivent être en parfait état de vente et non étiquetés. Les ouvrages défraîchis, ou avec système antiviol, seront refusés.

Les retours se règlent par note de crédit et ne suspendent pas l'exigibilité des factures. Seules les notes de crédit émises par nos soins sont prises en compte et déduites de nos relevés. Aucun débit d'office de la part du client ne peut être accepté.

Les crédits sur retours sont effectués aux conditions normales d'échéances du client.

6 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Il est expressément convenu que nos marchandises livrées et facturées restent notre propriété aussi longtemps qu'elles n'auront pas été intégralement payées. La responsabilité des risques de perte ou de destruction incombe à l'acquéreur dès la livraison, même s'il n'est pas propriétaire des biens livrés. Il devra ainsi supporter personnellement les éventuelles charges d'assurance.

En cas de faillite ou de cessation d'activité, les marchandises en dépôt devront être purement et simplement restituées. Le client ne pourra céder son stock sans en avoir informé MDS, sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

7 – LITIGES

Sauf convention contraire, écrite et acceptée par nous, toute commande entraîne l'adhésion pleine et entière de l'acheteur, aux conditions ci-dessus énoncées. Toute contestation quelle qu'elle soit sera toujours de la compétence exclusive des Tribunaux de Nivelles, même en cas de pluralité de défenseurs ou d'appel de garantie.

La présente clause attributive de juridiction recevra application même en cas de clauses différentes figurant sur les documents commerciaux de l'acheteur.

8 - EXIGENCE DE GARANTIES DE PAIEMENT

Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra Justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant.

Le client informera expressément MDS Benelux de toute modification intervenue dans l'exploitation de son fonds de commerce (cession, location...

En cas de non paiement avant la cession de la créance échue ou non échue, MDS Benelux fera opposition sur vente par acte extrajudiciaire.

MDS Benelux peut réviser à tout moment l'encours fixé à défaut de garanties présentées pour les clients en compte.